

CHRONIQUE

Sortir de sa zone de confort : une exigence pour la ruralité

© G. MICHALLET



Émilie Bret, ebret@ardèche.fr
directrice générale adjointe Patrimoine, routes, infrastructures
et moyens, conseil départemental de l'Ardèche

L'année 2016 nous a quittés, avec son lot d'incertitudes, de remises en question, voire en cause. Les collectivités rurales ne sont pas épargnées en cette période d'efforts en matière de redressement des finances publiques. Comment faire face lorsque des pans entiers de nos activités ne sont plus financés, quand les compétences sont redistribuées entre niveaux de collectivités et les cartes remaniées à une vitesse jamais égalée auparavant, quand, enfin, la défiance des citoyens usagers est plus grande que jamais vis-à-vis des institutions, des élus et des fonctionnaires ?

Comment « faire tourner la boutique » ? En ouvrant les fenêtres, les portes, en dressant des passerelles. Plus que jamais, nous avons besoin de partenariats : pour faire en sorte que des projets existent, plusieurs compétences et sources de financement doivent être trouvées. Qui plus est lorsque des compétences sont redistribuées à un autre niveau de collectivité : que faire de collaborateurs disposant de la connaissance du territoire et de la mémoire des étapes précédentes ? Comment éviter le plus grand gâchis parmi tous, celui des talents des hommes et des femmes qui œuvrent dans nos collectivités ? Mutualisons-les : mettons-les au service des collectivités à qui reviennent les compétences en question, quand bien même la loi ne nous y oblige pas. L'exemple de la compétence économique est à cet égard intéressant. Bon nombre de départements – et en particulier les plus ruraux d'entre eux, là où l'intercommunalité n'a pas encore atteint un niveau de maturité permettant que les communautés

***Mutualisons les talents :
mettons-les au service des
collectivités qui héritent de
nouvelles compétences, même
si la loi ne nous y oblige pas.***

couvrent l'ensemble des territoires avec une fonction d'aménageur de proximité – font le choix de mettre à disposition leurs agents au profit des « com com » détenteurs de la compétence, constituant ainsi une ingénierie publique nouvelle, richesse immatérielle qui vaut largement les plus belles promesses de subventions.

Tout cela nécessite de sortir les agents et les managers de leur zone de confort : mettre à disposition, mutualiser, c'est partager le pouvoir, les informations, la « paternité » de tel ou tel projet. C'est, pour les agents, savoir rendre compte à plusieurs donneurs d'ordre de leur travail. C'est, pour les managers, savoir suffisamment mettre en cohérence les politiques publiques, les rythmes et les modalités de travail, pour que les agents y trouvent du sens.

À l'époque où d'aucuns appellent de leurs vœux d'appliquer aux collectivités les principes de l'entreprise « libé-

rée », redonnant du pouvoir à des niveaux hiérarchiques intermédiaires, recherchant à tous les niveaux hiérarchiques de nouveaux modes de collaboration et d'émergence des bonnes idées, c'est peut-être de la « ruralité » que l'innovation viendra le plus. Une ruralité qui se doit d'être économe en deniers publics, donc, aussi, de ne pas perdre les talents sur lesquels elle a investi et qui font la

richesse du territoire ! Ainsi, mieux vaut partager les richesses plutôt que de les perdre. C'est fortes de cette conviction que les collectivités rurales, « libérées » (oserais-je : « délivrées ! », en clin d'œil aux lecteurs jeunes parents...) de l'attractivité de l'urbain, poursuivront leur inlassable tâche d'aménageurs du territoire, partout et pour tous, avec la même excellence. ♦



© ZALIEUNEBORN59 - FOTOLIA